

CRITERES DE HIERARCHISATION DES DANGERS
CLASSEMENT "BRUT" : Prise en compte de la classification et de l'étiquetage (Pictogrammes et mentions de danger du produit)

Dangers pour la santé	Niveau 4
	Niveau 3
	Niveau 2
	Niveau 1

NIVEAU 4				NIVEAU 3				NIVEAU 2				NIVEAU 1
	Toxicité aiguë Cat. 1-2-3	H300	Mortel en cas d'ingestion		Toxicité aiguë Cat. 4	H302	Nocif en cas d'ingestion		Toxicité par aspiration Cat.1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	Substances ou préparations non soumises à étiquetage
		H301	Toxique en cas d'ingestion			H312	Nocif par contact cutané					
		H310	Mortel par contact cutané			H332	Nocif par inhalation					
		H311	Toxique par contact cutané		Sensibilisation respiratoire Cat.1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation		Irritation cutanée Cat.2	H315	Provoque une irritation cutanée	
		H330	Mortel par inhalation							EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçure de la peau	
		H331	Toxique par inhalation		CMR Cat.2	H351	Susceptible de provoquer le cancer		Irritation oculaire Cat.2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux	
	CMR Cat. 1A et 1B	H350	Peut provoquer le cancer			H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques		Sensibilisation cutanée Cat.1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée	
		H340	Peut induire des anomalies génétiques			H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus					
		H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus			H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel					
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles Cat.1	H370	Risque avéré d'effet graves pour les organes (exposition unique)		Toxicité spécifique pour certains organes cibles Cat.2	H371	Risques présumés d'effets graves pour les organes (exposition unique)		Toxicité spécifique pour certains organes cibles Cat.3 (effets transitoires)	H335	Peut irriter les voies respiratoires	
		H372	Risque avéré d'effet graves pour les organes (expositions répétées)			H373	Risques présumés d'effets graves pour les organes (exposition répétée)					
	Corrosion cutanée Cat.1A	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves		Corrosion cutanée Cat. 1B et 1C	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves			H336	Peut provoquer somnolence et vertiges	
						H318	Provoque des lésions oculaires graves					

Référence :